
RAPPORT L'ATELIER DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES CAHIERS DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES (CCES)

Du jeudi 19 au vendredi 20 juin 2025 à Grand Bassam (Hôtel Golden Palace)

Rédaction du document	Validation du document	Approbation du document
Nom et Prénom (s) : ODOUA Hervé, CD EPR	Nom et Prénom (s) : SOUMAHORO Kouity, SGA DPF	Nom et Prénom (s) : OUATTARA Oumar, SG
Date et signature	Date et signature	Date et signature

Les jeudi 19 et vendredi 20 juin 2025, l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) a organisé l'atelier de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des cahiers des clauses environnementales et sociales à l'hôtel Golden Palace de Grand-Bassam. L'objectif est de prendre en compte les orientations des ministères et structures techniques, en vue de finaliser les cahiers des clauses environnementales et sociales composé du Cahier des Clauses Environnementales, Sociales, Santé, Sécurité et Hygiène (CCESSSH), du Cahier des Clauses des Achats Publics Durables (CCAPD) et du Cahier des Clauses de Responsabilité Sociétale des Entreprises (CCRSE).

L'ouverture de l'atelier est faite par Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP et les travaux ont été dirigés par Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP.

L'atelier s'est articulé autour d'une cérémonie d'ouverture, des travaux en atelier et d'une cérémonie de clôture.

1. Cérémonie d'ouverture

L'ouverture des travaux a été marquée par l'allocution de Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE. Dans son adresse, la Présidente du Conseil de régulation a souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des participants et leur a adressés ses remerciements pour leur présence massive. Elle a, ensuite, rappelé l'importance et les enjeux de la commande publique, soulignant que les marchés publics notamment, constituent des leviers socioéconomiques majeurs qui jouent un rôle crucial dans la promotion du développement durable.

Poursuivant, elle a précisé qu'en intégrant des clauses environnementales et sociales dans la réglementation des contrats, les décideurs veulent favoriser une croissance économique plus juste et respectueuse de notre environnement. C'est à juste titre que l'Ordonnance n°2019 579 du 24 juillet 2029 portant Code des marchés publics a institué à toutes les étapes de la passation et l'exécution des marchés publics, l'intégration des clauses d'achat public durable.

Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE a également fait savoir que pour opérationnaliser cette réforme, l'ARCOP s'est fait accompagner par le cabinet d'ingénieur conseil TERRABO pour élaborer les Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales en vue de garantir une gouvernance de la commande publique plus responsable Elle a souligné que l'atelier de ce jour offre une opportunité pour approfondir la compréhension du concept des clauses environnementales et sociales dans les achats publics à travers les enseignements et partages d'expériences avant d'inviter les participants à une participation active aux échanges, puis a ouvert l'atelier de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des cahiers des clauses environnementales et sociales.

2. Travaux de l'atelier

Les travaux de l'atelier ont consisté en l'examen des cahiers des clauses (i) environnementales, sociales, santé, sécurité et hygiène, (ii) d'achat public durable et (iii) de responsabilité sociétale des entreprises.

Les conclusions des échanges, sous la modération de Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP, se résume comme suit :

(i) **Concernant l'ensemble des documents :**

- réécrire la préface du document pour mieux orienter les conditions de son utilisation par les autorités contractantes ;
- réorganiser le cadre de référence réglementaire en tenant compte de la préséance des textes ;
- élaborer les clauses particulières qui complètent ou détaillent les clauses générales ;
- prévoir un glossaire de définition des notions utilisées dans le document ;
- revoir les critères d'évaluation en les catégorisant par type administratif, technique et financier ;
- revoir le tableau des coûts pour y intégrer les natures précises des prix ;
- supprimer les notes dans la version définitive du document ;

(ii) **Concernant le cahier des clauses environnementales, sociales, santé, sécurité et hygiène :**

- ajouter que les manquements du titulaire du marché liés au respect des exigences environnementales, sociales peuvent donner lieu à la résiliation du marché après mis en demeure sans suite ;

(iii) **Concernant le cahier des clauses des achats publics durables**

- Réécrire certaines parties du document en tenant compte des dispositions du Code des marchés qui font allusion aux achats publics durables
- Revoir le point 1.3 pour prendre en compte toutes les étapes prévues le Code des marchés public ;
- Préciser les points relatifs aux Activités Génératrices de Revenus (AGR), la promotion des Chantiers Ecole (CE) et aux Travaux de Haute Intensité de Main d'Oeuvre (THIMO) ;
- Reprendre la catégorisation proposée aux points 2.2 et 2.3 pour l'aligner sur celle proposée pour les marchés de travaux au point 2.1 ;
- revoir les critères d'évaluation en les catégorisant par volet environnemental, social et économique ;
- utiliser la méthodologie proposée par l'atelier pour le calcul de coût de cycle de vie, le coût d'achat public durable en vue de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse ;

En définitive l'atelier recommande l'élaboration de dossiers types d'appels d'offres spécifiques sur la base des Cahiers des Clauses Environnementales, Sociales (CCES)

3. Cérémonie de clôture

La lecture du rapport de synthèse des travaux a été faite par Madame YAPO Rachelle, Directrice des Politiques et Stratégie de Développement Durable au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, et l'allocution de clôture par le Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP.

A l'entame de son propos, le Docteur OUATTARA Oumar a précisé que l'ARCOP en sa qualité d'Organe de régulation de la commande publique a décidé de renforcer le dispositif opérationnel du système de la commande publique en dotant les autorités contractantes des cahiers des clauses environnementales et sociales. Il a indiqué que l'objectif visé est de renforcer la contribution de notre pays à l'atteinte des objectifs de développement durable à travers la prise en compte dans les marchés publics des exigences environnementales, sociales, santé, sécurité et hygiène, durabilité et responsabilité sociétale. Le Secrétaire Général a félicité l'ensemble des participants pour la qualité des échanges qui ont contribué au renforcement du cadre opérationnel du système de la commande publique à travers la revue des dispositions relatives aux achats publics durables avant d'adresser ses remerciements aux ministères, aux structures techniques, à la Direction Générale des Marchés Publics, au cabinet TERABO pour leur présence effective, à l'équipe de l'ARCOP qui n'a ménagé aucun effort pour rendre possible l'atelier et aux représentants de la Banque Africaine de Développement pour leur appui en matière de réforme du système de la commande publique de notre pays.

Poursuivant, il a souligné que les résultats des travaux de l'atelier constituent une avancée majeure dans l'élaboration des dossiers types d'appels d'offres intégrant les critères environnementaux et sociaux, d'achat Public durable et de responsabilité sociétale avant de clore au nom de la Présidente du Conseil de régulation, l'atelier de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des cahiers des clauses environnementales et sociales.

Fait à Grand Bassam, le 20 juin 2022

L'Atelier